



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 830

## Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la persistance et l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet. Le cas du jeune Panchen Lama Gendun Choekyi Ngima, âgé de sept ans, et de sa famille, disparus depuis juillet 1995, ou, de la jeune religieuse Ngawang Sangdrol, emprisonnée depuis le 17 juin 1992 à la prison Drapchi de Lhassa et condamnée à dix-sept ans d'emprisonnement pour avoir manifesté pacifiquement, sont des exemples des mauvais traitements imposés par le régime en place. Les Français suivent avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, contraire aux principes fondamentaux déterminés par la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il lui demande ce qu'il compte faire pour obtenir des autorités chinoises qu'elles mettent fin à l'oppression du peuple tibétain.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'aggravation des droits de l'homme au Tibet et notamment sur le cas du jeune Panchen Lama Gendun Choekyi Nyima, de ses proches et de la religieuse Ngawang Sangdrol. Désireux de contribuer à la défense des droits fondamentaux dans le monde, le gouvernement français et ses partenaires de l'Union européenne ont, à plusieurs reprises, appelé les autorités chinoises au respect des droits de l'homme en Chine et au Tibet, au regard des principes fondamentaux déterminés par la charte des Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant. La France a, par ailleurs, constamment marqué son attachement à ce que des discussions s'ouvrent entre les autorités chinoises et le dalaï lama, prix Nobel de la paix en 1989 et personnalité internationalement reconnue pour sa modération et son sens du dialogue. Lors de la mission qu'il a effectuée en mars dernier au Tibet, l'ambassadeur de France en Chine a évoqué le cas de Mlle Ngawang Sangdrol avec les autorités de la région autonome. Le Président de la République a fait part au président Jiang Zemin le 16 mai dernier des préoccupations qu'inspirait la question du Tibet. Le ministre des affaires étrangères ne manquera pas d'interroger de nouveau les autorités chinoises sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine au Tibet. Parallèlement, l'Union européenne devrait pouvoir aborder cette question dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec la Chine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 830

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 juillet 1997, page 2275

**Réponse publiée le** : 28 juillet 1997, page 2479